

La Roche-sur-Yon, le jeudi 24 mai 2018

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

54, rue René Goscinny  
85000 La Roche-sur-Yon  
tél. : 02 51 05 57 79

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 22 MAI 2018

### PROCES VERBAL

*L'an deux mille dix-huit, le mardi vingt-deux mai à dix-huit heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.*

*Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.*

*Le Président énonce les pouvoirs :*

- Sébastien ALLAIN donne pouvoir à Dominique GUILLET
- Guy BATIOT donne pouvoir à Joël SOULARD
- Leczynska MORNET donne pouvoir à Patrick DURAND jusqu'à son arrivée
- Laurence DE ENA donne pouvoir à Patricia LEJEUNE
- Laurent FAVREAU donne pouvoir à Stéphanie MARTINEAU à partir de 19h30
- Anne AUBIN-SICARD donne pouvoir à Luc BOUARD à partir de 19h00
- Sylvie DURAND donne pouvoir à Françoise RAYNAUD jusqu'à son arrivée
- Nathalie GOSELIN donne pouvoir à Philippe PORTÉ jusqu'à son arrivée.

*Jean-Marie CHAMARD est nommé secrétaire de séance.*

*Le procès verbal du 3 avril 2018 est soumis à l'approbation du Conseil et n'appelle aucune remarque.*

*Le Président procède à l'installation de Monsieur Pascal THIBAULT, nouveau conseiller communautaire en remplacement de Monsieur Philippe DARNICHE.*

## **1 FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Il est proposé de maintenir à 13 le nombre de vice-présidents et à 7 le nombre des autres membres du bureau.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **2 ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Philippe DARNICHE occupant précédemment les fonctions de 4<sup>ème</sup> Vice-Président, il est proposé de procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

*Jacky GODARD ayant obtenu 39 suffrages favorables est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président.*

## **3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET ORGANISMES EXTERIEURS : MODIFICATIONS**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

La démission de Philippe DARNICHE entraîne la vacance de postes et impose de nouveaux représentants :

- au sein des commissions de l'Agglomération,
- au sein des organismes extérieurs afin d'y représenter l'Agglomération.

Il est proposé de procéder aux désignations au sein des divers organismes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

*Luc Guyau prend la présidence de la séance pour cette question, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales.*

Le compte administratif, qui termine le cycle annuel budgétaire, a été précédé par :

- le débat d'orientations budgétaires tenu le 8 novembre 2016,
- le vote du budget primitif 2017 intervenu le 15 décembre 2016,
- le budget supplémentaire adopté le 23 mai et les décisions modificatives adoptées les 4 juillet, 26 septembre et 19 décembre 2017.

Le compte administratif est un document budgétaire devant être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par le Receveur des Finances.

Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

Les dépenses de La Roche-sur-Yon Agglomération (hors résultat reporté) sont de 141,7 M€ en 2017, dont 98,9 M€ pour la

section de fonctionnement et 42,8 M€ pour la section d'investissement.

Les recettes (hors résultat reporté) s'élèvent à 149,8 M€ dont 105,4 M€ pour la section de fonctionnement et 44,5 M€ pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser (RAR) d'investissement, reportés de 2017 à 2018, se montent à 5,97 M€ en dépenses et 7,6 M€ en recettes.

Enfin, le résultat de clôture de l'exercice (hors résultat reporté) s'établit à 6,5 M€ en fonctionnement et 1,6 M€ en investissement.

En y ajoutant les résultats cumulés antérieurs et les restes à réaliser, l'excédent net global à affecter s'élève à 7,96 M€.

L'ensemble des éléments relatifs au compte administratif 2017 figure dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération et dans les documents budgétaires officiels.

*Anita Charrieau déclare, au-delà du dossier du compte administratif, qu'on peut se réjouir de l'attractivité économique du territoire et de la qualité des services publics mis en place pour répondre à l'augmentation de la population. A la nuance près que certains secteurs souffrent, et elle cite les hôpitaux et la SNCF. Elle rappelle au Président leur échange sur La Poste, d'où il ressortait que rien ne pouvait être fait pour une entreprise privée. Elle se demande donc s'il faut attendre que tous les services publics soient privatisés pour réagir. Elle insiste sur la diminution annoncée de la qualité des services rendus au public et estime qu'il est du rôle des élus de communiquer sur ce sujet.*

*Luc Bouard rappelle que l'Agglomération et la Ville ont montré leur attachement au service public de plusieurs manières. Il évoque les problématiques de primes, les évolutions de carrières, la reconnaissance du parcours syndical. C'est une volonté politique clairement affichée en faveur des agents qui assurent la mission du service public. Il estime par ailleurs qu'il n'a pas à porter un jugement sur les privatisations de certains secteurs économiques mais il regrette de n'avoir pas eu plus de soutien lorsque la privatisation d'Orange a enclenché le départ d'une boutique de centre ville.*

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Le Conseil d'Agglomération déclare que le compte de gestion et ses annexes dressés pour l'exercice 2017 sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Réglementairement, l'affectation des résultats doit intervenir lors de la plus proche décision budgétaire après le vote du compte administratif si ce dernier est voté après le budget primitif. Après le vote des comptes administratifs 2017, l'affectation du résultat est votée sur chaque budget ayant dégagé un excédent de fonctionnement.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7 DECISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil d'Agglomération doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à 12 935 267 € pour le budget principal et à 20 770 895,64 € pour les budgets annexes.

Les opérations décrites s'équilibrent comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les éléments les plus significatifs concernent :

- la reprise des résultats pour 5,47 M€ dont 2,8 M€ en investissement et 2,67 M€ en fonctionnement ;
- les restes à réaliser d'investissement pour 3,9 M€ en dépenses et 3,78 M€ en recettes ;
- un complément sur la dotation de solidarité communautaire économique de 230 K€ ;
- des ajustements en plus et en moins sur le plan pluriannuel d'investissement pour tenir compte de l'avancement des opérations,
- l'assurance dommages ouvrages liée au complexe Arago pour 313 K€. Cette charge fera l'objet d'un étalement sur 10 ans ;
- un réaménagement de la dette pour 2,8 M€ ;
- la réduction de l'emprunt d'équilibre pour 2,58 M€.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8 PACTE FISCAL ET FINANCIER 2015-2020 - VERSEMENT D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ECONOMIE EN 2018**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Conformément au pacte fiscal et financier 2015-2020, il est proposé au Conseil Communautaire de verser une DSC Economie en 2018 aux 13 communes membres compte tenu de l'évolution de la fiscalité économique constatée entre 2016 et 2017 supérieure à 2 %.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9 CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - AVENANT N° 1**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La convention cadre de mutualisation signée entre l'Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon et chacune des communes de l'Agglomération précise entre autre le cadre général du fonctionnement de la convention, la nature et les modalités d'exercice des interventions réciproque ainsi que les conditions de remboursement du personnel mis à disposition.

Considérant les évolutions de dépenses et recettes associées aux flux croisées, il apparaît nécessaire d'ajuster la méthode de calcul des modalités de remboursement pour contenir les progressions artificielles des chapitres 011 et 012 et éviter une inflation régulière des frais de mutualisation. Sans remettre en question le principe établi du remboursement des frais de personnels, des frais de fonctionnement et d'hébergement qui sont réaffirmés, il s'agit de maîtriser les évolutions en indexant les valeurs de base des calculs sur des indices partagés et d'actualiser mensuellement les effectifs pris en compte au titre des mises à disposition. Ces précisions de calculs sécurisent les incidences budgétaires.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10 MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président de signer et de notifier les avenants ci-dessous:

- Restructuration des étages du bâtiment de la Poste pour la réalisation du futur hôtel de ville et d'agglomération - Avenant n° 1 au lot n° 02 Gros-œuvre été conclu avec la société BGCV pour un montant définitif de 219 426,61€ HT.
- Gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Avenant n° 2 au lot 2 - Marché conclu avec la société TRAIT

D'UNION pour un montant estimé diminué de 2,30 %.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11 DÉSAFFILIATION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE ET CRÉATION D'INSTANCES CONSULTATIVES DU PERSONNEL COMMUNES A LA VILLE, AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La présente délibération mentionne trois sujets principaux.

Premièrement, il s'agit de mettre un terme à l'affiliation obligatoire entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée et La Roche-sur-Yon Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Deuxièmement, La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite adhérer au socle commun de prestations du Centre de Gestion de la Vendée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Enfin, il a été décidé de créer des instances consultatives du personnel communes à la Ville, au CCAS et à la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon. Ces instances seront mises en place à la suite des élections professionnelles du 6 décembre 2018. Une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les listes de candidats devra être respectée. De plus, l'élection des représentants du personnel contractuel dans le cadre des commissions consultatives paritaires (CCP) est également une nouveauté pour les prochaines élections professionnelles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12 EVOLUTION EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE - PROMOTIONS INTERNES 2018 ET REUSSITE A CONCOURS**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

### **1. Avancements de grade et promotions internes pour l'année 2018**

Pendant de longues années, la collectivité a fait le choix d'adopter des ratios d'avancement de grade inférieurs à 100 %, privant ainsi de nombreux agents d'un avancement et/ou d'une promotion interne et, plus généralement, de toute évolution de carrière. Face à cette situation, le Conseil communautaire a adopté, lors de sa séance du 13 novembre 2015, une délibération visant à libérer ces mêmes taux pour les fixer à 100 % sur l'ensemble des cadres d'emplois et ainsi permettre un examen de toutes les situations individuelles pour une meilleure reconnaissance de l'implication des agents et de leur valeur professionnelle.

Parallèlement, de nouveaux critères servant de base à l'examen des situations des agents promouvables ont été travaillés conjointement avec les représentants du personnel et présentés pour avis aux membres du Comité technique (CT).

Au terme de la procédure, et sous réserve de l'avis de la Commission administrative paritaire (CAP), ce sont 46 agents qui seront proposés en 2018 pour un avancement de grade ou une promotion interne. Pour rappel, avant que la collectivité ne modifie en 2015 ses critères, seule une vingtaine d'agents en moyenne bénéficiaient chaque année d'un avancement ou d'une promotion. Les postes précédemment occupés par ces agents seront supprimés au fur et à mesure des nominations et au plus tard le 31 décembre 2018.

### **2. Réussite à concours**

A ce jour, l'Agglomération compte au tableau de ses effectifs permanents : 446 emplois pour 443,05 ETP. Ces effectifs évoluent régulièrement pour répondre au mieux aux nécessités de service que ce soit dans une logique d'optimisation de ses services ou encore dans le cadre de l'ouverture des nouveaux équipements. Il vous est proposé dans le cadre de cette délibération de prendre en compte la réussite au concours d'un agent de la collectivité.

En l'espèce, il est demandé au Conseil d'approuver les suppressions et créations de postes mentionnées dans les deux tableaux ci-joints, consécutives à ces mouvements.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



### **13 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022 - BILAN DE L'ANNEE 2017**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Conformément aux articles R. 302-13 et L. 302-3 du code de la construction et de l'habitation, La Roche-sur-Yon Agglomération a dressé le bilan de l'année 2017 du PLH 2017-2018. Le conseil est appelé à se prononcer sur ce bilan, sur l'atteinte des objectifs fixés et du programme d'actions.

*Joël Soulard s'interroge sur la superficie moyenne par parcelle pour la ville de La Roche-sur-Yon qui serait de 703 m<sup>2</sup>.*

*Malik Abdallah indique que ces chiffres seront vérifiés.*

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **14 AFFECTATION DES PRELEVEMENTS SRU - SUBVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE POUR LA MOBILISATION DE FONCIER EN FAVEUR DE LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé l'affectation d'une subvention de 50 388 €, correspondant aux montants issus des prélèvements des années 2016 et 2017, au profit de la commune de La Chaize-le-Vicomte pour la réalisation d'un programme de 11 logements locatifs sociaux. La commune de La Chaize-le-Vicomte a préalablement accordé une subvention de 66 000 € au profit de Vendée Logement pour permettre la réalisation de ce programme.

**QUESTION ADOPTÉE PAR**

**42 voix POUR**

**1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier**

**3 ABSTENTIONS : Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard, Monsieur Guy Batiot**

### **15 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2018**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé d'approuver la programmation prévisionnelle de logements locatifs sociaux au titre de l'année 2018, répartie comme suit : 16 PLS, 97 PLUS et 33 PLAI.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **16 ADHESION AU GIP DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

Afin de concrétiser le partenariat entre le service emploi-insertion de La Roche-sur-Yon Agglomération et la MDEDE, au service des entreprises et des personnes en recherche d'emploi de notre territoire, il est proposé au conseil d'agglomération de valider l'adhésion au GIP de la MDEDE et de désigner 6 élus qui représenteront l'Agglomération au conseil d'administration.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **17 SYNDICAT MIXTE AUZANCE-VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS SMAV: MODIFICATION DES STATUTS**

*Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy*

Le Syndicat mixte d'Auzance Vertonne et des cours d'eau côtiers SMAV a été créé le 18 mai 2004 par arrêté préfectoral de Vendée et il a pour missions et compétences l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux).

Par application de la représentation-substitution des communes d'Aubigny-Les Clouzeaux (Aubigny en partiel) et de Landeronde, l'Agglomération est membre du Syndicat mixte d'Auzance Vertonne et des cours d'eau côtiers SMAV pour 1 % de son territoire.

Au titre des compétences GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), il a été décidé sur ce territoire par les collectivités du territoire que la gouvernance GEMAPI (les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement) était attribuée aux EPCI membres du syndicat.

Le Syndicat du Bassin Versant d'Auzance Vertonne souhaite revoir ses derniers statuts sur plusieurs éléments constitutifs :

- la prise en compte du nouveau nom d'une collectivité membre du syndicat ;
- le changement du siège du syndicat des Achards vers Talmont-Saint-Hilaire, à des fins de mutualisation de locaux avec le syndicat mixte du SCOT Vendée Cœur Océan ;
- la reformulation des compétences actuelles du syndicat pour être conforme à l'article L. 211-7 du code de l'environnement (en lien avec l'item 12 de l'article L211-7 du Code de l'environnement, compétence hors GEMAPI) ;
- le changement de modalité des répartitions financières des membres adhérents ;
- la nécessaire modification de la représentativité du comité syndical et des participations des membres pour être mieux ajusté par rapport à la population et la superficie des territoires.

Le Syndicat mixte d'Auzance Vertonne et des cours d'eau côtiers SMAV a écrit à l'Agglomération le 7 mars 2018, après délibération de son conseil syndical du 23 février 2018, pour transmettre ces nouveaux statuts et en conséquence l'Agglomération dispose de 3 mois pour délibérer, soit jusqu'au 6 juin 2018, pour acter ces évolutions.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **18 RESEAUX EAUX PLUVIALES - QUARTIER DES HALLES - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE**

*Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy*

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier des Halles.

La loi NOTRe a modifié l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales portant sur les compétences obligatoires et optionnelles des communautés d'agglomération. Depuis le 1er janvier 2017, La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente pour la gestion des eaux pluviales. Cependant, une convention de gestion a été conclue entre l'Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon afin que cette dernière assure de manière transitoire la gestion des eaux pluviales pour le compte de la Communauté d'Agglomération pendant l'année 2017.

Le marché de travaux passé par la Ville de La Roche-sur-Yon comprend des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales. Par conséquent, en raison de l'imbrication physique des infrastructures (voirie et eaux pluviales) et afin d'assurer une cohérence d'ensemble des travaux et des garanties associées, il est proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage (transfert de maîtrise d'ouvrage) afin de mener à bien cette opération.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 19 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Rappel des décisions prises entre le 23 mars 2018 et le 24 avril 2018 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le président annonce les prochaines dates de bureau et de conseil à venir les 26 juin et 10 juillet. Il indique aussi que du 5 au 8 juillet, le Tour de France va passer sur le territoire de l'Agglomération, l'occasion pour les élus de soutenir le travail des équipes techniques qui oeuvreront pour aider à l'organisation de cet événement de grande ampleur.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.**

Le Président,  
Luc BOUARD

